

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 1^{er} Juillet 2023 à Narbonne

ORDRE DU JOUR

- Point 1 : Approbation du PV de l'AG financière du 9 mars 2023
- Point 2 : Rapport moral
- Point 3 : Etat des licences
- Point 4 : Rapport des Commissions Régionales
- Point 5 : Rapport sportif (résultats, stages, perspectives)
- Point 6 : Règlement sportif régional
- Point 7 : Calendrier
- Point 8 : Aides aux clubs
- Point 9 : Questions et informations diverses

Clubs présents (Présidents ou représentants avec pouvoir): Narbonne (ML CLAPIER) / Béziers (Me C. GOYALLON) / Castelnau Le Lez (J. PONTONNIER) / Castelnaudary (J. CAQUOT) / Alès (S. MALHAUTIER) / Pézenas (M. JOUGLA) / Céret (Me P. LE PETIT) / Uzège (G. BAUMES) / Montpellier (V. GODFROY) / Perpignan Roussillon (D. FOLTRAN) / Argelès (J. DUPRE) / Nîmes (F. FEZARD) / Auch ECA (Florian MALHOMME) / Albi (C. VOLLE) / Aucamville (M. MILLET) / Baziège (F. THIBAUT) / Castres (E. BOSC) / Grand Cahors (N. BENNE) / Lavaur (D. GONDAT) / Muret (C. VANOTTI) / St Gaudens (L. AUVRAY) / Villeneuve Tolosane (P. BACCOU) / Rodez (JM. GOUBERT) / Montauban (Marie-Pierre MARTIN) / Onet le Château (Me L. GAITAN) / Solution Riposte (D. HORNUS) / Stage Toulousain (AL. MENANT) / TAC (Jean-Luc TOULOTTE) / TCMS (M. BENQUET) / TUC (D. PALPACUER) / Ramonville (C. LE SAUX) / Villefranche de Rouergue (F. LAQUERBE).

Membres présents :

- Membres Bureau : Jean-Christian CARRIE / Marc CHARLET / Jean TURA / Cathy LE SAUX / Jean- Michel GOUBERT
- CTS : Magali CARRIER

La réunion commence à 15h30, avec le pointage des Présidents de Clubs et des personnes assistant à cette assemblée générale. M. CARRIE, Président du CREO remercie l'assistance et la présence de Mme RODRIGUEZ qui représente M. GARES, Président de la FFE.

Point 1 : Approbation du PV de l'AG Financière du 9 Mars 2023

Aucune remarque, et le rapport est adopté.

Point 2 : Rapport moral

Le Président procède à la lecture de son rapport moral (joint en annexe).

A l'issue de cette lecture, l'assemblée applaudit ce discours synthèse de la saison sportive écoulée.

Point 3 : Etat des licences

Le Président informe qu'avec 3512 licences le Comité Régional connaît une hausse de 6,7% du nombre de ses licenciés et se rapproche de ses meilleurs niveaux. (Annexe : Etat des licences)

La répartition est de 35% féminines, et de 65% masculine.

Le Président se dit confiant pour continuer cette croissance au cours de la saison prochaine.

Point 4 : Rapport des Commissions

Les rapports des différentes commissions ont été envoyés en amont aux clubs.

Il n'y a pas de questions particulières dans l'assemblée.

Le Président signale qu'il trouverait opportun d'étoffer la Commission Sabre avec un membre supplémentaire.

Il invite également l'assemblée à lire attentivement le rapport de la Commission Médicale pour prendre conscience du travail réalisé, qui se fait le plus souvent hors des feux des projecteurs.

(Annexes : Bilans des Commissions Epée, Fleuret, Sabre, Vétéran, Artistique, Arbitrage, Médicale)

Point 5 : Bilan sportif

Les points marquants et à retenir (Cf. Bilan sportif intégral de Me Magali CARRIER)

COMPETITIONS et RESULTATS

Nos clubs ont organisé plus de 100 compétitions régionales de M13 à Vétérans sans compter les animations territoriales, et 11 épreuves nationales

186 licenciés d'Occitanie ont participé aux Championnats de France et à la Fête des Jeunes, sans compter les vétérans, et 43 équipes de club ou régionales

6 Médailles par équipes à la FDJ à chaque arme et des titres par équipe pour Nîmes et Tarbes, ainsi qu'en individuel aux CF.

De très bons résultats internationaux chez nos jeunes :

- Mathilde MOUROUX de Tarbes : Championne d'Europe M20 et Championne d'Europe par équipe U23 au sabre

- Axel POGU : Champion d'Europe par équipe U23 Sabre

- Noam DUCHENE : 3^{ème} aux Championnats du Monde M17 Epée

- Juliette BAUDINOT : Vice-Championne d'Europe par équipe Epée

Sélections seniors : A. BARDENET à l'Epée et Maxime PIANFETTI au sabre ont été sélectionnés aux Championnats d'Europe et Championnats du Monde.

Très bons résultats aux Championnats d'Escrime Artistique avec 3 médailles et le succès important pour la 2^{ème} édition des Rencontres Régionales d'Escrime Artistique qui a eu lieu à Carcassonne.

FORMATIONS

3 nouveaux diplômés d'Etat :

- Prévôt d'Escrime : BPJEPS avec David CAMPAGNE

- Maître d'armes : DEJEPS avec Gladys CHABROUD et Damien TRAVESSET

- Un futur Maître d'Escrime : DESJEPS avec Robin RIEU

Plus de 20 candidats ont validé un diplôme d'animateur ou éducateur escrime sportive.

Point 6 : Règlement Sportif

REGLEMENT SPORTIF NATIONAL

Règles générales communes aux 3 armes :

Fin des engagements pour les épreuves fédérales 9 jours avant le début samedi et 10 jours le dimanche
Equipe interclub, aucun changement à ce jour (peut être en réflexion pendant l'été)

Mise en place de wild cards (4 maximum) pour les Championnats de France et N2

Demande de blocage du classement national pour cause de maternité

Calcul des quotas sur l'ensemble des classés au 1^{er} Septembre

Classement national : prise en compte du même nombre de compétitions et leur niveau que pour la saison 2023-2024. Toutes les compétitions qui intégreront ce classement devront être créées avant le 1^{er} Octobre

Pas de changement pour le Challenge National M13

Règles spécifiques fleuret :

CN : Tournois pré qualificatif le samedi et CN le dimanche en M17/ M20 (3CN + 1 Equipe)

M17 Dame : formule avec repêchage

Pas de changement pour le CN Equipe et les CF

CN Senior, règlement arbitrage encore en attente (5 épreuves)

Pour les vétérans pas de changement

Règles spécifiques sabre :

CN M17 / M20 : 3 CN + 1 Equipe

CN senior : 5 épreuves

Règles spécifiques épée :

CN M17 / M20 : 4 épreuves chez les dames (84 tireuses) et 3 chez les hommes (96 tireurs)

CN équipe dame et CN homme : inchangé en M17 / M20

CF M17 / M20 : changement de formule (poule tableau), 4 wild cards

CN senior individuel :

Pas de changement pour les dames

Epreuves homme le dimanche (96 tireurs) / épreuve qualificative le samedi open

Pas de changement pour les sélections aux Championnats de France en individuel et par équipe

Vétérans :

CN ou épreuve qualificative open en individuel et par équipe

Championnats de France : Open chez les dames en individuel, quotas pour les hommes en V1 / V2 / V3 et V4 Open

CF équipe pas de changement :

Chez les dames – N1 / N2 équipes classées de 1 à 8 – N3 à partir de 9 + quotas régionaux

Chez les hommes – N1 / N2 32 équipes selon classement national - N3 quotas régionaux

REGLEMENT SPORTIF REGIONAL (suite aux réunions des Commissions Régionales)

- Maintien du même nombre de compétitions régionales
- Augmentation du nombre de compétitions pour les vétérans
- Rajout de la FDJ M11 en Occitanie
- Rajout de critères pour participer au Challenge de France M13 Epée et Fleuret
- Dans certaines catégories, précision dans les critères de sélection
- Modification des formules chez les M13 / formule senior à l'épée : toujours en attente de validation
- Quelques modifications sur les coefficients des Championnats Occitanie

ARBITRAGE

- Rappel de l'âge d'entrée en formation (comme cela est mentionné dans le règlement sportif et le document FFE) : 14 ans pour le territorial – 16 ans pour le régional
- Rappel de la formation et du cursus à suivre
- Evolution du livret de suivi de formation (évaluation de la pratique)
- Stages régionaux : 1 JNA + 3 stages + 2 sur les compétitions

STAGE ET DETECTION

- Maintien de la filière M15 / M17
- Renforcement des regroupements M17

CLASSEMENT

Les compétitions régionales devront être faites avec En Garde pour toutes celles qui intégreront le classement national

L'ensemble des compétitions régionales qui intégreront le classement national seront identifier début Octobre et créer sur extranet avant le 1^{er} Octobre

Point 7 : Calendrier régional

Il a été établi (en espérant que le calendrier national soit fixe). Les clubs peuvent donc se positionner.

Point 8 : Aides aux clubs

Le Président rappelle les aides dirigées vers les clubs et notamment les aides visant à favoriser la pratique féminine.

Il confirme qu'ainsi qu'il en avait été décidé lors de l'AG financière ces aides sont maintenues jusqu'à la fin de l'année civile sans augmentation de la part régionale de la licence.

Un point sera fait lors de l'AG financière de l'année civile 2023.

Le Président souligne une forte augmentation de cout des stages due au nombre croissant de participants, à laquelle il convient d'ajouter les aides diverses et le renouvellement du matériel, le tout représentant 29,32€ par licencié.

Le Président rappelle enfin qu'il n'y a en Occitanie aucune par régionale prise sur l'affiliation des clubs.

Point 9 : Questions et informations diverses

Au titre des informations diverses le Président donne la parole au Médecin régional le Docteur HORNUS qui annonce la mise en place de deux stages de formation aux premiers secours, dispensés par les pompiers, qui seront couplés à une information sur des pathologies liées à la pratique sportive. Le cout de ces stages sera entièrement pris en charge par le CREO.

Une question diverse concernant l'arbitrage est lue par le Président qui lit également la réponse du Président de la Commission d'Arbitrage : (*questions suite à l'envoi aux clubs du bilan de la Commission Arbitrage*) :

1. Les clubs qui engagent leurs tireurs doivent mettre 1 arbitre pour 4 tireurs, or le site où se font les engagements permet largement de passer au travers surtout lorsqu'il y a au sein d'une même compétition des catégories d'âge et de sexe différents. Comment peut-on y remédier?

Concernant le 1er point l'extranet par lequel les inscriptions se font bloque automatiquement le 4ème tireur si aucun arbitre n'est engagé.

Il faut un arbitre à partir de 4 escrimeurs engagés dans une même catégorie (et 2 à partir de 9) et je pense que la confusion vient de là. Si j'ai 3 M15, 3M17 et 3M20 je n'ai pas d'arbitre à amener en revanche si j'ai 4M15 0M17 0M20 je dois amener l'arbitre indiqué lors de l'engagement.

En revanche l'extranet n'est pour l'instant pas en mesure de bloquer des arbitres qui n'auraient pas le niveau de diplôme requis pour arbitrer et c'est un problème que nous avons déjà fait remonter à la FFE et sur lequel le CREO n'a pas la main.

La seule problématique sur les engagements concerne les équipes de 3 personnes pour lesquelles il faut 1 arbitre alors que l'extranet ne le demandera que lors du 4ème. Ce problème a lui aussi été déjà signalé.

2. Étant moi-même arbitre à l'épée, je constate souvent que le jour de la compétition les arbitres inscrits ne sont pas présents et/ou dispensés et surtout pas remplacés par le club qui les avait inscrits (et en plus ce sont souvent les mêmes clubs qui sont concernés).

Par conséquent, certains clubs ont 4 tireurs ou + de présents et aucun arbitre de présent, si l'on reprend la réglementation sauf erreur, tous leurs tireurs ne devraient donc pas participer à la compétition ou ils devraient présenter un autre arbitre?

La responsabilité est mise sur les clubs organisateurs alors qu'en fait ce sont eux qui subissent les absences inopinées.... (de notre côté nous ne sommes pas club organisateur, mais il nous est arrivé plusieurs fois de devoir dépanner des clubs avec nos arbitres qui étaient présents non pas pour arbitrer mais pour soutenir les autres tireurs et qui se sont même vu arbitrer au-dessus du niveau qu'ils pouvaient arbitrer en théorie vu leur niveau d'arbitrage...)

Idem pour les arbitres, je ne pense pas que ce soit à eux d'éplucher toutes les compétitions à venir pour savoir si on a besoin d'eux, mais plutôt des appels à faire pour les compétitions où il y a beaucoup de tireurs engagés.

Effectivement si pas d'arbitre seulement 3 escrimeurs peuvent faire la compétition ou un des escrimeur ayant le diplôme requis arbitre (et donc ne tire pas) permettant aux autres du club de tirer. C'est à l'organisateur ou au directoire technique de faire appliquer cette règle.

Au fleuret par exemple assez régulièrement des arbitres souhaitant arbitrer contact les organisateurs pour faire part de leur disponibilité parce que par exemple ils ont leur frère ou leur sœur qui font la compétition et qu'ils sont disponible alors que leur club n'a pas besoin d'arbitre ou tout simplement car la compétition est proche de chez eux et qu'ils aiment arbitrer.

Je vous remercie par ailleurs d'avoir dépanné les organisateurs avec vos arbitres.

Vous indiquez que ce n'est pas aux arbitres d'éplucher les compétitions je suis d'accord avec vous donc c'est bien au club organisateur d'anticiper au maximum même si ce n'est pas facile.

3. Je ne suis pas sûre que tous les clubs (surtout les plus petits) aient les moyens (en temps et en personne) de former au préalable les arbitres, d'autant plus que la réglementation évolue très vite et que la fédération ne fait pas forcément redescendre toutes ces informations au niveau des clubs et des arbitres. Par contre de mon côté, je leur fournis la réglementation à apprendre que je suis aller chercher sur internet et cela ne leur réussit pas trop mal je pense puisque jusqu'à présent tous mes candidats au QCM l'ont eu de 1er coup...

Pour le 3ème point je vous félicite vous êtes exactement dans la bonne démarche. Concernant les changements de réglementation il suffit d'aller sur le site de la fédération française d'escrime pour le règlement des jeunes et sur celui de la fédération pour le règlement technique la date du document est indiquée et les changements de la dernières versions sont indiqués en bleu ce qui évite de tout relire par rapport à la version antérieure.

L'arbitre peut aussi de lui-même notamment pour la théorie se prendre en main pour aller se renseigner sur les différents règlements. Concernant la pratique de mon point de vue la formation d'un escrimeur passe obligatoirement par la case arbitrage. Dans le club dans lequel j'enseigne les jeunes escrimeurs arbitre sur les séances dès qu'ils sont un nombre impair après 4 mois de pratique de l'escrime.
Me CHAMPAIN, Président de la Commission

Une discussion à lieu ensuite dans l'assemblée qui illustre bien la difficulté récurrente que représente l'arbitrage pour les clubs organisateurs de compétitions.

Une seconde question diverse a été adressée concernant les dates des stages de formation à l'arbitrage.
Quelle solution ont les étudiants qui ne peuvent pas participer aux différents stages qui ont lieu pendant les petites vacances, vu qu'à l'université ils n'ont pas toutes les vacances ?

La CTS Magali CARRIER explique que la mise en place des stages de formation de cadres reste toujours délicate car nous avons des candidats très diversifiés : adulte, étudiant, lycéen et compétiteur. Mettre uniquement les stages de formation de cadres sur les week-ends reste une problématique car ils se chevauchent avec les compétitions, l'encadrement est moins disponible et le coût du lieu d'hébergement sera plus élevé.

Pour la saison 2023-2024, nous étudierons le calendrier. Cependant les stagiaires qui n'auraient pas pu effectuer certains stages peuvent étaler leur formation sur une année et demi ou deux ans.

MISSIONS DES CTS

- Une répartition des missions différentes avec une augmentation des missions nationales liées à la formation
- Réduction et re centration des missions régionales qui m'étaient allouées (Coordination ETR, structuration Comité, réunions, coordinations de la détection, de la formation et la certification régionales pour les diplômés fédéraux et arbitrage)

L'ordre du jour étant épuisé la parole est donnée à la Vice-Présidente de la Fédération Française d'Escrime qui explique certains aspects de la politique fédérale et insiste sur la solidarité nécessaire entre tous les acteurs de notre fédération.

La séance se termine à 17h15 et le Président invite tous les participants à un moment de convivialité.

Jean-Christian Carrié



Président du Comité Régional,